

CATALOGUE DE FORMATION

2020



cfpa

FORMATION DU SECTEUR PUBLIC



STATUT DE L'ÉLU ET ORGANISATION TERRITORIALE - DROIT - COMPTABILITÉ ET FINANCES

COMMUNICATION, MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL



« Rien n'est permanent sauf le changement »

Héraclite

Tout système est mouvant et ça ne s'arrête jamais. Les personnes publiques doivent constamment s'adapter aux innovations, aux nouvelles pratiques, aux réformes, aux organisations en évolution...

2020 est donc placée sous le signe du changement pour vous, acteurs publics ! En témoignent la loi de transformation de la fonction publique, la refonte des CCAG, la réforme de la fiscalité locale... C'est pour répondre à ces nouveaux impératifs et à ces changements constants de réglementation mais aussi pour aller plus loin dans le développement de notre offre que les formations du CFPA ont reçu l'agrément des élus locaux délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Organisme de formation dédié au secteur public depuis sa création en 1992, il est donc logique que le CFPA mette toute son expertise et sa connaissance des collectivités territoriales au service des élus. Opérationnalité, performance et réussite font partie des valeurs portées par le CFPA depuis plus de 25 ans.

Engagés dans une approche qualitative de ses formations, nous veillons à l'efficacité de nos dispositifs de formations pour vous permettre d'atteindre vos objectifs. Notre ADN qualité passe aussi par le haut niveau des intervenants recrutés pour leur approche pratique. Nous vous accompagnons également dans la mise en œuvre de dispositifs sur-mesure, chez vous pour un groupe d'élus.

J'ai le plaisir de vous présenter notre nouveau catalogue de formations 2020 dédié aux élus locaux. Prenez le temps de découvrir une trentaine de formations autour de quatre grandes thématiques

- Statut de l'élu et organisation territoriale
- Droit
- Comptabilité/Finances
- Communication/Management/Développement personnel

À très bientôt,

Anne Delom, *Responsable de l'offre*

anne.delom@cfpa-formation.fr

07.61.38.93.34

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CFPA développe depuis plus de 25 ans des actions de formation et de conseil pour le secteur public. Leader des formations relatives aux achats et aux marchés publics, le CFPA met son expérience et son expertise au service de ses partenaires du secteur public (Ministères, collectivités locales, établissements publics, hôpitaux...).

NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS

Le CFPA propose plus de 200 formations inter, des journées d'actualité et des formations sur mesure sur l'ensemble des thématiques intéressant le secteur public :

- Achats et marchés publics
- Contrats publics - Partenariats institutionnels
- Droit public - Contentieux - Droit privé
- Droit de l'urbanisme - Droit de l'environnement
- Gestion foncière - Propriété publique - Domaine - Routes et voirie
- Pilotage et Contrôle de Gestion - Finances et comptabilité publiques - Fonds européens
- Fonction publique - Gestion des ressources humaines
- Management - Intelligence collective - Efficacité professionnelle
- Nouvelles technologies

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Tous nos programmes de formation sont élaborés et mis à jour en fonction de l'actualité pour mieux répondre à vos besoins essentiels. Conformément aux meilleures pratiques professionnelles et aux derniers textes publiés, nos formations s'adaptent aussi à vos contraintes de temps grâce à des formats variés, plus ou moins longs.

Le CFPA garantit des contenus de qualité pour acquérir des connaissances rapidement et de façon pérenne.

NOS EXPERTS INTERVENANTS

Le CFPA accorde une importance particulière au recrutement de ses intervenants. Plus que de simples intervenants, ce sont des experts praticiens ! Ce sont des hommes et des femmes de terrain qui, outre leurs capacités pédagogiques, ont une connaissance pratique et technique des sujets qu'ils traitent.

Ils abordent les formations avec une approche transversale qui répond aux besoins opérationnels de chacun d'entre vous : juridiques, techniques, pratiques, managériaux et stratégiques.

Leur expertise et leur engagement auprès du CFPA participent d'une collaboration réussie et pérenne.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

Parce que nos clients sont exigeants, nous nous attachons à délivrer des formations de qualité. Pour cela nous mettons en place des indicateurs de mesure qualité afin d'améliorer continuellement nos formations tant du point de vue de leur contenu que de leur organisation.

Après chaque formation, les participants sont invités à remplir un questionnaire qui évalue la qualité de l'apprentissage, l'atteinte des objectifs pédagogiques et l'environnement dans lequel s'est déroulée la formation. Nous nous engageons à réagir dans les plus brefs délais pour traiter toute éventuelle insatisfaction.

NOTRE APPROCHE CLIENT

Rien n'est plus important pour le CFPA que l'écoute et l'engagement d'offrir un service de qualité à ses clients.

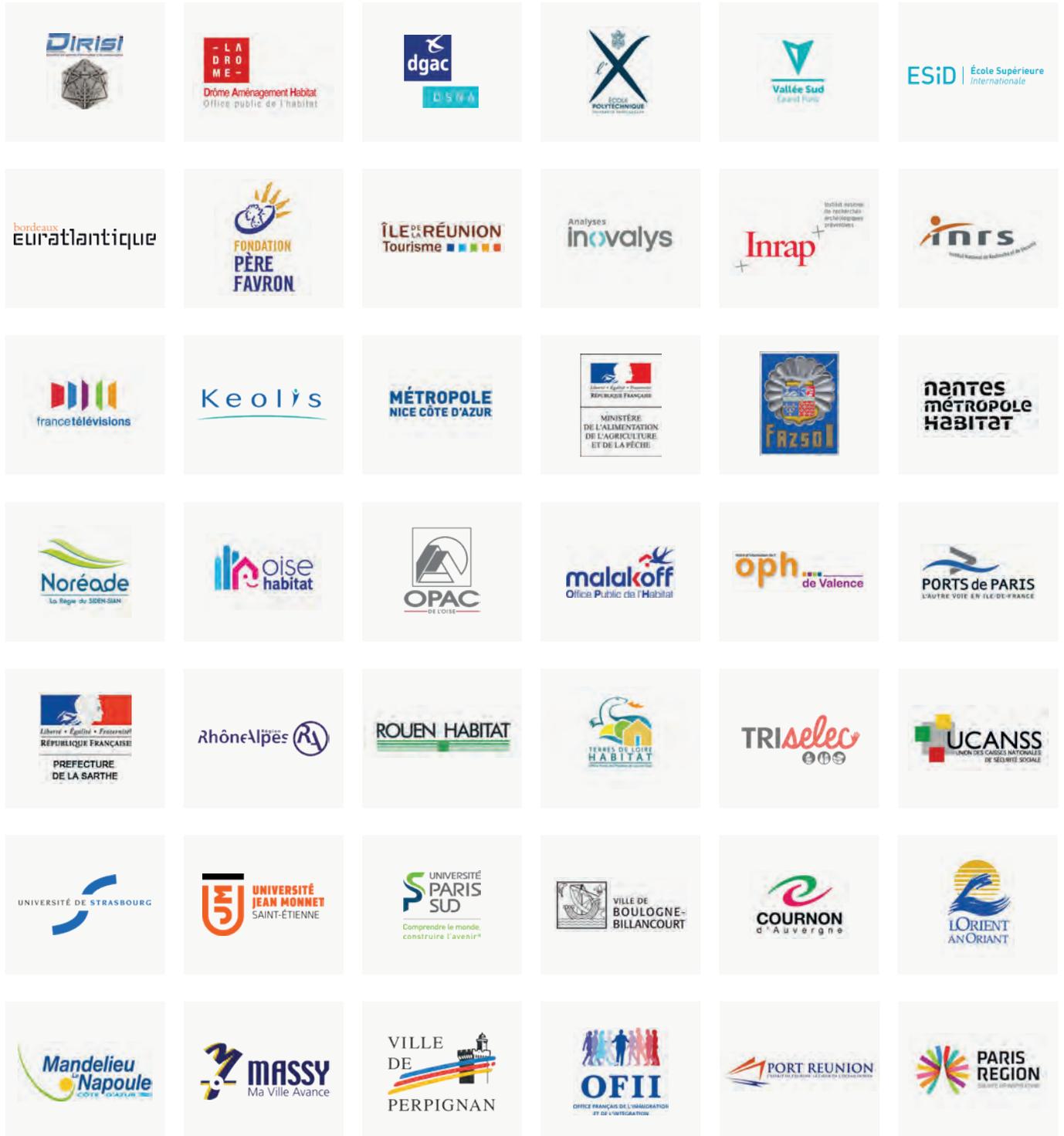
Vous avez besoin d'un conseil ou de renseignements ? Vous souhaitez en savoir plus sur le contenu d'une formation ? Mieux, vous souhaitez vous inscrire à une session ?

Notre équipe pédagogique est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de la formation la mieux adaptée à vos besoins, pour établir un parcours de formations personnalisé ou pour organiser une formation sur-mesure chez vous ou pour toute autre question. N'hésitez pas à les contacter au 09.50.59.46.44 ou par mail info@cfpa-formation.fr.

ILS NOUS FONT CONFIANCE



ILS NOUS FONT CONFIANCE



SOMMAIRE

À PROPOS	Édito	2
	Présentation générale	3
	Ils nous font confiance	4
SOMMAIRE	Sommaire	6
	Sommaire détaillé des formations	7
STATUT DE L'ÉLU ET ORGANISATION TERRITORIALE	Le statut de l'élu local	10
	Le risque pénal de l'élu local	11
	L'organisation des collectivités territoriales	12
	Les collectivités territoriales et la laïcité	13
	Les institutions françaises	14
	Les pouvoirs de police du maire	15
DROIT	La réglementation des marchés publics	17
	Le droit de l'urbanisme	18
	Le droit de l'environnement	19
	Sensibilisation au droit de la fonction publique	20
	Initiation au droit public	21
	Actualité du droit public	22
	Initiation au droit administratif	23
	Droit constitutionnel	24
	Droit européen	25
	Comprendre un texte juridique	26
	Droit de l'innovation publique	27
	Le code général de la propriété des personnes publiques	28
	Le domaine public routier	29
	La gestion des cimetières	30
COMPTABILITÉ / FINANCES	Connaître et maîtriser le budget et son exécution	32
	Le contrôle de satellites des collectivités locales	33
	La TVA dans les collectivités locales	34
	Comprendre le mécanisme de fonctionnement des différents fonds européens	35
	Fonds européens : monter un dossier en FEDER	36
	Fonds européens : monter un dossier en FSE	37
	Fonds européens : monter un dossier de financement INTERREG	38
COMMUNICATION / MANAGEMENT DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	Prise de parole en public	40
	Communiquer sur les réseaux sociaux et améliorer sa visibilité	41
INFORMATIONS PRATIQUES	Conditions générales	42
	Bulletin d'inscription	43

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES FORMATIONS

STATUT DE L'ÉLU ET ORGANISATION TERRITORIALE						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
Statut de l'élu local	OT 01	1 jour	Paris	4 mai 2020 6 juillet 2020 26 octobre 2020	650€	10
Le risque pénal de l'élu local	OT 02	1 jour	Paris	5 mai 2020 7 juillet 2020 26 octobre 2020	650€	11
L'organisation des collectivités territoriales	OT 03	1 jour	Paris	17 avril 2020 5 juillet 2020 2 novembre 2020	650€	12
Les collectivités territoriales et la laïcité	OT 04	1 jour	Paris	5 mai 2020 7 juillet 2020 26 octobre 2020	650€	13
Les institutions françaises	OT 05	2 jours	Paris	16-17 mars 2020 1 ^{er} et 2 octobre 2020	1050€	14
Les pouvoirs de police du maire	OT 06	1 jour	Paris	16 avril 2020 2 juillet 2020 14 décembre 2020	650€	15

DROIT						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
La réglementation des marchés publics	DR 01	2 jours	Paris	5 et 6 mai 2020 7 et 8 juillet 2020 3 et 4 décembre 2020	1050€	17
Le droit de l'urbanisme	DR 02	2 jours	Paris	5 et 6 mai 2020 7 et 8 juillet 2020 3 et 4 décembre 2020	1050€	18
Le droit de l'environnement	DR 03	1 jour	Paris	6 mai 2020 8 juillet 2020 4 décembre 2020	650€	19
Sensibilisation au droit de la fonction publique	FF 01	1 jour	Paris	19 mai 2020 7 juillet 2020 13 novembre 2020	650€	20
Initiation au droit public	DP 01	2 jours	Paris	18 et 19 mai 2020 5 et 6 novembre 2020	1050€	21
Actualité du droit public	DP 02	2 jours	Paris	2 et 3 avril 2020 8 et 9 octobre 2020	1050€	22
Initiation au droit administratif	DP 03	3 jours	Paris	25, 26 et 27 mars 2020 16, 17 et 18 septembre 2020	1490€	23
Droit constitutionnel	DP 05	2 jours	Paris	18 et 19 mai 2020 16 et 17 novembre 2020	1050€	24
Droit européen	DP 06	2 jours	Paris	21 et 22 septembre 2020	1050€	25

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES FORMATIONS

DROIT						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
Comprendre un texte juridique	DP 08	2 jours	Paris	15 et 16 octobre 2020	1050€	26
Droit de l'innovation publique	TEC 01	1 jour	Paris	14 mai 2020 25 septembre 2020	650€	27
Le code général de la propriété des personnes publiques	DPP 01	2 jours	Paris	11 et 12 mai 2020 10 et 11 décembre 2020	1050€	28
Le domaine public routier	DR 04	2 jours	Paris	15 et 16 octobre 2020	1050€	29
La gestion des cimetières	DR 05	1 jour	Paris	22 mai 2020 27 novembre 2020	650€	30

COMPTABILITÉ / FINANCES						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
Connaitre et maitriser le budget et son exécution	CPT 03	2 jours	Paris	14 et 15 mai 2020 24 et 25 septembre 2020	1050€	32
Le contrôle des satellites des collectivités locales	CPT 12	1 jour	Paris	29 juin 2020 16 décembre 2020	650€	33
La TVA dans les collectivités locales	CPT 15	1 jour	Paris	22 mai 2020 27 novembre 2020	650€	34
Comprendre le mécanisme de fonctionnement des fonds européens	FE 01	1 jour	Paris	2, 3 et 4 juin 2020 2, 3 et 4 novembre 2020	650€	35
Fonds européens : monter un projets en FEDER	FE 02	3 jours	Paris	9 et 10 mars 2020 28 et 29 septembre 2020	1490€	36
Fonds européens : monter un projet en FSE	FE 03	2 jours	Paris	23 et 24 mars 2020 13 et 14 octobre 2020	1050€	37
Fonds européens : monter un dossier de financement INTERREG	FE 04	2 jours	Paris	7 et 8 septembre 2020	1050€	38

COMMUNICATION / MANAGEMENT / DÉVELOPPEMENT PERSONNEL						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
Prise de parole en public	COM 01	2 jours	Paris	6 et 7 avril 2020 9 et 10 juillet 2020 19 et 20 octobre 2020	1050€	40
Communiquer sur les réseaux sociaux	COM 02	2 jours	Paris	8 et 9 avril 2020 7 et 8 juillet 2020 21 et 22 octobre 2020	1050€	41

A hand holding a pen over a document, with a blue folder and a glass of water in the background.

STATUT DE L'ÉLU ET ORGANISATION TERRITORIALE

LE STATUT DE L'ÉLU LOCAL

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 4 mai 2020
ou le 6 juillet 2020
ou le 26 octobre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux du statut de l'élu
- Connaître les évolutions en la matière

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Les indemnités des élus locaux

- Le régime fiscal des indemnités de fonction des élus locaux
- Le remboursement des frais des élus locaux
- Les avantages en nature des élus locaux

Le congé pour campagne électorale

La compatibilité du mandat local avec l'activité professionnelle

- La cessation de l'activité professionnelle au profit du mandat

La formation des élus locaux

La dotation particulière relative à l'exercice des mandats locaux

Le mandat municipal

- Le conseil municipal et son rôle
- Qui fait quoi ?
- Les principaux concepts à maîtriser : structures intercommunales, associations, modes de gestion...

Le risque pénal de l'élu local

- Les responsabilités du maire
- La délégation de signature
- Les infractions volontaires et involontaires
- Les risques et les sanctions
- La loi Fauchon

LE RISQUE PÉNAL DE L'ÉLU LOCAL

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Les différentes responsabilités de l' élu local

- La responsabilité civile
- La responsabilité administrative
- La responsabilité financière
- La responsabilité pénale

Les cas de mise en jeu de la responsabilité pénale des élus locaux

- L' élu, auteur de l' infraction
- L' élu, complice de l' infraction
- La distinction fauter personnelle et faute de service
- Les situations à risques
 - La discrimination
 - La gestion du personnel
 - Les manquements au devoir de probité
 - Les risques liés aux contrats publics

À partir de cas concrets tirés de la jurisprudence, débat autour des décisions rendues
Echanges autour de situations vécues par le groupe

Les infractions pénales applicables aux élus locaux

- Les délits non intentionnels
- L'abus d' autorité contre l' Administration
- L'abus d' autorité contre les particuliers
- Les manquements au devoir de probité
- Les manquements aux règles de comptabilité publique
- Les faux en écriture publique

Mettre en place une politique de prévention

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 5 mai 2020
ou le 7 juillet 2020
ou le 26 octobre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Cerner les situations à risques liées à la fonction municipale
- Etre en mesure de limiter la mise en jeu de la responsabilité civile et pénale de l' élu

L'ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 17 avril 2020
ou le 5 juillet 2020
ou le 2 novembre 2020

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Situer les collectivités territoriales au sein des institutions
- Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales
- Comprendre les enjeux des collectivités locales dans les années à venir

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic sur les connaissances de l'environnement local

Connaître le rôle et le fonctionnement d'une commune

- La composition du conseil municipal et son rôle
 - Les domaines de compétences
 - Les pouvoirs de police du maire
 - La position de la commune par rapport à l'intercommunalité
- Les rôles et responsabilités du maire et de ses adjoints
- La délégation
- Le budget municipal de la commune

Cerner le rôle et le fonctionnement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

- Rappel des différents EPCI et des différentes réformes
 - Les communautés de communes
 - Les communautés d'agglomération
 - Les métropoles
 - Les communautés urbaines
- La désignation des membres de l'EPCI
- Les rôles et responsabilités de chaque membre
- Les compétences de l'E.P.C.I et son positionnement par rapport aux villes membre

Réflexion autour de la réforme territoriale et de la mutualisation des services et des compétences entre EPCI et communes membres

Connaître le rôle du conseil départemental

- L'élection du conseil général
- Les rôles et responsabilités des membres du conseil départemental
- Les domaines de compétences
- Le budget et la gestion d'un département

Connaître l'organisation et le fonctionnement d'un Conseil Régional

- Le mode d'élection du conseil régional
- La composition d'un Conseil Régional et son élection
- Les domaines de compétences des régions
- Le budget et la gestion d'une région

Quiz les compétences de chaque collectivité

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA LAÏCITÉ

THÈMES TRAITÉS

- Retour sur l'évolution des rapports entre l'église et l'Etat
 - Les rapports entre les collectivités et les représentant religieux
- La définition de la notion de laïcité et exemples concrets
 - La laïcité et l'école : l'exemple des repas à la cantine ou des sorties scolaires
 - Les crèches
 - Les activités sportives
 - La laïcité et l'organisation des collectivités
 - La laïcité et les subventions
 - La neutralité des bâtiments, lieux de cultes et subvention aux associations
 - Les manifestations religieuses sur la voie publique
 - La circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique
- La laïcité et les collectivités territoriales
 - Les élu-e-s de la république
 - Les agents, leur formation, leur neutralité
 - Les équipements publics
 - L'accompagnement des associations
- L'exercice de la laïcité
 - La dissimulation du visage dans l'espace public
 - La mixité sociale
 - Les pratiques managériales
- Les obligations
- Les dispositifs à mettre en place pour faire respecter le principe de laïcité

Bâtiments publics, manifestations, repas de la cantine ... : les participants échangeront autour d'exemples et de cas concrets

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 5 mai 2020
ou le 7 juillet 2020
ou le 26 octobre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Définir le principe de laïcité
- Mesurer son impact sur la gestion par les collectivités territoriales

LES INSTITUTIONS FRANÇAISES

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 16 et 17 mars 2020
ou les 1^{er} et 2 octobre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances essentielles sur les institutions politiques
- Apprécier la répartition des pouvoirs entre les organes de l'État
- Comprendre le fonctionnement concret de la procédure législative
- Saisir les données fondamentales sur le fonctionnement de la société politique et de la démocratie
- Mieux comprendre les enjeux des débats sur la modernisation des institutions et de la vie politique

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

RAPPEL SUR L'HISTOIRE INSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

- La Révolution française : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le principe de souveraineté nationale, le législatif institutionnel
- Les institutions impériales
- La monarchie censitaire : la monarchie selon la Charte, la monarchie de Juillet
- Les institutions de la III^{ème} République
- Les institutions de la IV^{ème} République
- La fin de la IV^{ème} République

CARACTÉRISTIQUES DU RÉGIME POLITIQUE ISSU DE LA VÈME RÉPUBLIQUE

- Les textes fondateurs : la Constitution de la V^{ème} République, les révisions constitutionnelles, les ordonnances complémentaires
- Le pouvoir d'État : exécutif, législatif, autorité judiciaire
- La devise de la République et les principes fondamentaux : souveraineté (nationale, populaire), séparation des pouvoirs, droits et libertés fondamentaux
- Qualification du régime de la V^{ème} République : régime présidentiel, régime parlementaire
- L'organisation de la démocratie : partis politiques, syndicats, presse et médias, groupes d'influence

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- La durée du mandat : le septennat, le passage au quinquennat (modalités, conséquences)
- L'élection : éligibilité, électoralat, campagnes électorales
- Les attributions : dissolution, référendum, nomination premier ministre, pouvoirs exceptionnels,
- La responsabilité : pénale, politique
- Le statut

LE GOUVERNEMENT

- L'organisation
- Le fonctionnement
- Les attributions
- La responsabilité

LE PARLEMENT

- L'Assemblée nationale et le Sénat : organisation interne, organisation du travail parlementaire, régime de sessions
- Les parlementaires : élection, mandat, statut
- Les attributions : fonction législative, contrôle politique du Gouvernement
- La dissolution de l'Assemblée nationale

LES AUTRES ORGANES CONSTITUTIONNELS

- Le Conseil constitutionnel
- Le Conseil supérieur de la magistrature
- La Haute Cour de justice
- La Cour de justice de la République
- Le Conseil économique, social et environnemental
- La Cour des comptes

LE PROCESSUS D'ADOPTION D'UNE LOI

- Les catégories d'actes législatifs : les lois ordinaires, les lois organiques, les lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale, les lois autorisant la ratification des traités, les ordonnances de l'article 38
- Les différents types de procédure législative : la procédure législative ordinaire, les procédures législatives spéciales

Cas pratique : itinéraire d'adoption d'une loi

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Cerner les pouvoirs de police du maire

- Les pouvoirs de police administrative
- Les pouvoirs de police judiciaire
- Le transfert possible au président de l'EPCI
- Les autorités compétentes en matière de police spéciale
 - Le préfet
 - Le président di conseil départemental
 - Les ministres
 - Le premier ministre
 - Le président de la république
- Le champ d'application territoriale
- Les domaines d'application
 - La salubrité publique
 - La tranquillité publique
 - La sécurité publique
 - Les polices spéciales

L'intervention au titre des pouvoirs de police

- La nécessité d'un acte administratif : l'arrêté de police
- Les fondements du pouvoir de police
- Les principes généraux
 - L'existence d'un péril grave
 - constituant une menace de trouble sérieuse pour l'ordre public
 - et rendant indispensable la mesure de police
- Le contrôle exercé
 - Le contrôle de légalité externe
 - Le contrôle de légalité interne
- L'application du pouvoir de police

Les responsabilités découlant des pouvoirs de police du maire

- La responsabilité administrative
- La responsabilité pénale
- Les infractions et les sanctions

*Exemple de mise en cause de la responsabilité du maire
Conseils pratiques à mettre en œuvre dès la connaissance d'un dysfonctionnement*

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 16 avril 2020
ou le 2 juillet 2020
ou le 14 décembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Identifier les pouvoirs de police du maire
- Recenser les pouvoirs exercés et leurs limites
- Identifier les responsabilités découlant des pouvoirs de police



DROIT

LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

LE CADRE GÉNÉRAL DES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics : définition

- Un acte d'achat
- Un contrat

Les règles applicables et leur fondement

- Les sources légales et réglementaires
- Les sources jurisprudentielles

Les rôles et responsabilités des acteurs de la commande publique

- Le rôle de l'acheteur
- La responsabilité des agents : le risque pénal

La nature des marchés

- Les marchés de travaux
- Les marchés de fournitures
- Les marchés de services
- Les marchés mixtes

La détermination des seuils financiers

- L'identification des besoins
- Les modalités de détermination du montant du marché
- Les règles de publicité et de mise en concurrence

Les documents du marché

- Le CCAP
- Le CCTP
- Les CCAG
- Le règlement de consultation

LA FORME DES CONTRATS

Le marché à tranches

L'accord-cadre s'exécutant par bons de commande

L'accord-cadre s'exécutant par marchés subséquents

L'allotissement

Les procédures de marchés

- Les marchés passés selon la procédure adaptée
- Les appels d'offres
- La procédure de dialogue compétitif
- La procédure concurrentielle avec négociation
- La procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

La sélection des candidats

La sélection des offres

L'ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE

La motivation des choix

La notification du marché au titulaire

La réception/admission des prestations

La mise en paiement

LES RISQUES JURIDIQUES LIÉS AUX MARCHÉS PUBLICS

Les risques au stade de la préparation du marché

Les risques au stade de l'attribution du marché

Les risques au stade de l'exécution du marché

Les différents délits et sanctions

- Le délit de favoritisme
- La prise illégale d'intérêt
- L'abus de bien social
- La corruption active / passive

À partir de cas concrets, d'exemples tirés du réel, les participants échangeront sur les risques susceptibles de survenir et les précautions à prendre

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 5 et 6 mai 2020
ou les 7 et 8 juillet 2020
ou les 3 et 4 décembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les règles relatives aux marchés publics
- Cerner les procédures de marchés publics
- Apprécier les risques juridiques liés aux marchés publics

LE DROIT DE L'URBANISME

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 5 et 6 mai 2020
ou les 7 et 8 juillet 2020
ou les 3 et 4 décembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les concepts fondamentaux du droit de l'urbanisme
- Connaître les outils d'intervention (l'expropriation, le droit de préemption, les certificats, le permis de construire)
- Connaître les règles d'utilisation des sols (plan local d'urbanisme, différents schémas d'urbanisme)
- Mieux comprendre le contentieux de l'urbanisme

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Les réformes du droit de l'urbanisme et les concepts fondamentaux

- Mise en perspective : de la loi Grenelle à la loi ELAN
- La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)
- La planification stratégique : SCOT et PLUI, les PLU, cartes communales, PADD et DOO
- Les modifications des enquêtes publiques/environnementales
- Les modifications en matière de contentieux

L'expropriation

- La phase administrative
- La phase judiciaire

Le droit de préemption

- Les champs d'application de la procédure
- Les conditions d'utilisation des biens préemptés
- La déclaration d'intention d'aliéner
- La fixation de l'indemnité
- Le risque contentieux

Les règles d'utilisation des sols : les PLU

- Le contenu du PLU
- PLU : l'élaboration, la révision, la modification et la modification simplifiée
- Les dérogations aux règles du PLU pour faciliter la densification urbaine
- Le PLU dans le projet de loi ALUR
- Les cartes d'urbanisme

Le permis de construire

- Le champ d'application du permis de construire et des autres autorisations
- Les articulations du permis avec les autres législations
- Le dépôt de la demande
- Les délais
- Le droit commun
- La modification du délai
- Les prolongations exceptionnelles
- Le contenu du dossier
- La procédure d'instruction
- Les formalités
- L'achèvement de l'immeuble

Le contentieux de l'urbanisme

- La compétence contentieuse : le contentieux administratif de l'annulation
 - La recevabilité
 - Les moyens invoqués et les pouvoirs du juge

La réforme du contentieux de l'urbanisme

- L'intérêt à agir (La restriction ou la codification de l'intérêt à agir...)
- Les nouveautés procédurales
- Le traitement des recours abusifs
- Les apports de la loi ELAN

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Les sources et l'actualité de la réglementation environnementale

- Les sources du droit de l'environnement
 - La hiérarchie et l'articulation des textes
 - Quels sont les textes à prendre en compte ?
 - Panorama des dernières directives et textes législatifs et réglementaire en droit français

Administration : prise en compte et application du droit de l'environnement

- Les installations classées
- La gestion des sites et sols pollués
- Le droit de l'eau
- La loi sur l'air
- La politique énergétique : les schémas régionaux des énergies renouvelables
- L'information environnementale

L'actualité des déchets

- La politique en matière de déchets
- La réglementation et planification

L'actualité du contentieux et nouvelles responsabilités en matière d'environnement

- Le contentieux général
- Un contentieux spécial : le contentieux des installations classées
- La responsabilité environnementale

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 6 mai 2020
ou le 8 juillet 2020
ou le 4 décembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les sources du droit de l'environnement
- Connaître les principaux textes en vigueur notamment dans le domaine des installations classées, déchets, eau, air...
- Connaître les différents acteurs publics
- Connaître les procédures devant les juridictions administratives et judiciaires

SENSIBILISATION AU DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 19 mai 2020
ou le 7 juillet 2020
ou le 13 novembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les droits et obligations, la protection fonctionnelle et les aspects disciplinaires
- Maîtriser l'actualité du recrutement et déroulement des carrières
- Identifier les règles fondamentales des statuts (fonctionnaires, agents contractuels, vacataires)
- Connaître les règles fondamentales de la gestion des personnels

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Les réformes, l'actualité et les règles fondamentales

- Rappel des grandes lois : lois statutaires de 1983-1984, les dernières réformes, le projet de loi de transformation du statut des fonctionnaires
- La « lolfisation » de la gestion des RH
- La loi modernisation, (présentation générale, principales évolutions), loi mobilité, la loi rénovation du dialogue social et les derniers textes
- Les fonctionnaires et les agents non titulaires : la règle et l'exception
- La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- La mise en oeuvre des dispositions relatives à la protection sociale des agents, à l'évolution du dialogue social
- La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
- Les dispositions relatives aux contractuels
- La réforme de la fonction publique : la fin du statut des fonctionnaires, la rémunération au mérite, le recrutement dans la fonction publique

Les droits et obligations du fonctionnaire

- Les droits
 - Les droits fondamentaux : droit de grève, droit syndical
 - Le droit à rémunération : décomposition des revenus des agents publics
 - Le droit à formation
 - La protection fonctionnelle
- Les obligations
 - Le devoir d'obéissance, respect des obligations de service et la procédure d'abandon de poste
 - Le devoir de neutralité et de secret professionnel
 - Le non cumul d'emplois

La discipline : réforme des règles déontologiques

- La service et la vie privée
- L'identification et la typologie de la faute
- La déontologie, le régime disciplinaire et les garanties procédurales
- La sanction, le recours, l'exécution des jugements et l'amnistie
- Le jurisprudence récente

Les positions du fonctionnaire et la mobilité

- La position d'activité et les mobilités internes subies (exemple : reclassement pour raison de santé, réorganisation de services...) ou volontaire
- La position de détachement : la reconnaissance mutuelle des avantages de carrière acquis en période de détachement et le droit à l'intégration
- La mise à disposition
- La mise en disponibilité

Les congés et autorisations d'absence

- Pour raison de santé (accident de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée...)
- Pour raisons familiales (naissance, décès, accompagnement d'un proche...)

Responsabilités de l'agent public

- Pénale : le délit de la prise illégale d'intérêt, le détournement de fonds publics...
- Administrative : la faute personnelle et la faute de service

INITIATION AU DROIT PUBLIC

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

LES GRANDS PRINCIPES ET NOTIONS DU DROIT PUBLIC

Notions essentielles du droit public

- La distinction droit public/droit privé
 - Les critères de détermination du droit applicable en matière de contrats et de propriété publique
 - Les fondements de la distinction droit public/droit privé

Cas pratique : autour d'un dossier déterminer la compétence contentieuse

- La distinction droit administratif général/ branches du droit administratif
 - Le droit administratif général et les grandes notions : le service public, les contrats, les actes unilatéraux...
 - Unité ou diversité du droit : la question des branches du droit administratif (droit des marchés publics, droit de l'urbanisme...)
- Notion de personne morale de droit public et service public : les « clefs de voûte » du droit administratif
- Les institutions et l'organisation administrative de l'État

Le principe de séparation

- La séparation des pouvoirs et les rapports entre les pouvoirs
- La séparation en matière administrative

Le principe de hiérarchie

- Droit interne/droit européen : le bloc de conventionnalité et les juges de l'UE
- Le principe de constitutionnalité : le bloc de constitutionnalité et le conseil constitutionnel
- Le principe de légalité : la hiérarchie des normes et le juge administratif

Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle

Panorama de l'actualité juridique portant sur les principaux domaines du droit administratif général et spécial : fonction publique, droit administratif des biens, responsabilité de l'Administration, actes administratifs unilatéraux, contrats administratifs, contentieux administratif

Le point sur...

Etude synthétique d'un sujet de droit public ayant fait l'objet de développements récents. Par exemple : la protection fonctionnelle des agents publics, le renouveau du contentieux des contrats administratifs, le développement du « droit souple », laïcité et Administration

Dossiers thématiques

Etude de dossiers juridiques à partir d'un ensemble de pièces tirées de la jurisprudence et de textes récents. Par exemple : le droit à l'image des biens publics, le renseignement et son contrôle, l'applications de la jurisprudence Czabaj (CE, 2016), les QPC récentes

Dossiers en cours

Présentation de réformes en cours intéressant la sphère publique. Par exemple : l'évolution statutaire de l'Alsace en 2019, la loi « anti-casseurs » discutée au cours de l'année 2019, la loi de transformation de la fonction publique (2019), la réforme constitutionnelle (les sujets en débat)

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 18 et 19 mai 2020
ou les 5 et 6 novembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Présenter les grands principes du droit (droit public/droit privé – droit interne/ droit européen)
- Présenter le fonctionnement de la Vème République, la hiérarchie des normes et le principe de légalité

ACTUALITÉ DU DROIT PUBLIC

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 2 et 3 avril 2020
ou les 8 et 9 octobre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles les plus récentes en droit public
- Décrypter les règles relatives aux contrats administratifs
- Faire le point sur les questions de responsabilité

THÈMES TRAITÉS

L'application de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) devant la juridiction administrative

Actualité : Institutions administratives et décentralisation

- L'actualité de la Réforme de l'État
- L'acte III de la décentralisation
- La clause générale de compétences et financements croisés
- La réorganisation des compétences locales
- Les spécificités de l'Île-de-France
- Le nouveau régime des métropoles

Contrats et Marchés publics, service public

- Notion de « in house » (CE, 6/11/2013, Req. N° 365079)
- Les contrats en vue de diminuer les dépenses d'une personne publique sont des marchés publics
- Le juge du référé précontractuel exerce un contrôle sur les règles de la commande publique
- Marché public / acte détachable / intérêt à agir

Domaine public et privé

- Les critères du domaine public
- Les droits réels de l'État
- L'occupation irrégulière
- Point sur les redevances d'occupation
- Point sur les contraventions de voirie

Police et Responsabilité administrative

- Les polices spéciales notamment environnement, installations classées
- La compétence pour expulser les occupants sans droits ni titres et expulsion des gens du voyage - notamment (CEDH, 17/10/2013, France)
- L'action en réparation pour durée excessive d'une procédure ou les deux ordres sont intervenus
- L'installation classée irrégulière et responsabilité de l'État
- Le partage de responsabilité pour la signature d'un contrat illicite

Fonction publique

- L'intégration des militaires dans la fonction publique
- La fin du détachement ne constitue pas un licenciement
- La demande de reclassement d'un agent reconnu inapte à occuper son emploi
- L'administration peut placer d'office un agent en congés maladie

Actes administratifs

- La simplification des relations entre l'administration et le citoyen
- L'acte faisant grief
- La motivations des actes administratifs
- L'actualité du retrait, la rétroactivité, la publicité, la décision implicite

Procédure et contentieux administratif

- L'actualité de l'appel et de la cassation
- Les délais
- L'exécution des décisions de justice
- Les modes alternatifs de règlement des litiges
- Les procédures d'urgence et règles générales de procédures
- Le recours de plein contentieux, recours pour excès de pouvoir et autres recours

Le programme de la formation sera complété des évolutions législatives, réglementaires et de la jurisprudence la plus récente.

INITIATION AU DROIT ADMINISTRATIF

THÈMES TRAITÉS

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT ET LES PRINCIPALES NOTIONS DU DROIT ADMINISTRATIF

Modes d'organisation de l'État

- L'organisation territoriale de la République et les structures administratives classiques
 - Déconcentration / décentralisation : répartition des compétences
 - Les structures administratives classiques (État, collectivités territoriales, structures intercommunales)
- Les structures administratives (suite) : décentralisation, établissement public et GIP, les formes sociétaires (ADP, ...), autorités administratives indépendantes
 - L'acte III de la décentralisation
 - Les établissements publics et GIP, les sociétés portuaires, aéroportuaires
 - Les autorités administratives indépendantes

Principales notions / principes du droit administratif

- Le principe de légalité
 - Les sources externes et internes
- Le principe de responsabilité
 - Le domaine de la responsabilité administrative
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité administrative
 - L'action en réparation : le recours de plein contentieux de la responsabilité

Cas pratique : la responsabilité des agents publics (Jurisprudence)

LES RÈGLES JURIDIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION

Le service public

- La notion de service public : distinction SPA/SPIC
- Les lois du service public : mutabilité, continuité, égalité...
- Les modes de gestion du service public

La police administrative

- La police administrative générale et spéciale
- L'exécution forcée
- Les sanctions administratives

L'acte unilatéral

- L'acte administratif
- Un acte (et non un fait) administratif (pris par une autorité administrative exécutoire)
- L'identification de l'acte administratif unilatéral par rapport aux autres types d'actes juridiques
- Le régime de l'acte administratif : élaboration, entrée en vigueur, exécution, retrait/abrogation

Exercice pratique : Schéma distinguant retrait/abrogation suivant les catégories d'actes unilatéraux

Les contrats administratifs

- La qualification du contrat
- Les catégories de contrats administratifs

Exercice pratique : schéma distinguant l'ensemble des contrats publics et leurs principales caractéristiques

LES RÈGLES JURIDIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ ET AU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

Les biens de l'administration : les propriétés publiques

- La distinction domaine public/privé
- Le régime des propriétés publiques

Les agents de l'Administration

- Les différents statuts et situations des agents des services publics - les 3 fonctions publiques, la notion d'agent public : fonctionnaire ou contractuel (de droit public ou privé) et les statuts spécifiques (les militaires)
- Le régime des agents des services publics
 - Distinction grade et emploi
 - Recrutement, carrière, sanction

Le contrôle juridictionnel de l'administration

- Les juridictions administratives
- Les formes de contentieux

Le contrôle juridictionnel et les autres formes de contrôles de l'administration

- Le contrôle juridictionnel
 - Les modalités du contrôle (moyens d'illégalité externe et interne, l'étendue du contrôle du juge)
 - Les autres structures de contrôle (Cour des comptes, Parlement...)

1 490€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 25, 26 et 27 mars 2020
ou les 16, 17 et 18 septembre 2020

DURÉE 3 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Présenter l'organisation administrative de l'État et les principales notions du droit administratif en insistant sur les évolutions récentes
- Connaître les règles juridiques relatives à l'organisation, l'activité et le contrôle de l'Administration

DROIT CONSTITUTIONNEL

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 18 et 19 mai 2020
ou les 16 et 17 novembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux du droit constitutionnel (le cadre matériel)
- Connaître les Institutions de la Vème république et les rapports entre les pouvoirs (le cadre institutionnel)

THÈMES TRAITÉS

LE CADRE MATÉRIEL : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT CONSTITUTIONNEL

La Constitution, norme fondamentale et norme évolutive

- La Constitution et le conseil constitutionnel
 - La notion et les chapitres
 - La suprématie de la Constitution (Conseil constitutionnel, l'État de droit)

Les révisions constitutionnelles

- Un texte évolutif : révision de la constitution (titulaire et limites)

Cas pratique:

- bilan des 24 révisions (identifier les éléments fondamentaux de la Constitution, comment se positionne la constitution par rapport aux autres normes et ses cas d'application, maîtriser les apports des révisions)
- analyse de la Constitution

L'actualité récente de la Constitution et du droit constitutionnel

- Le bloc de constitutionnalité et les récentes décisions
 - Le bloc de constitutionnalité la charte constitutionnelle de l'environnement

Cas pratique : la Charte de l'environnement et son impact (analyse sur un dossier)

- Les récentes décisions du Conseil constitutionnel

La réforme constitutionnelle de 2008 : son impact

- Identifier les éléments fondamentaux du bloc de constitutionnalité notamment l'apport de la charte de l'environnement et les jurisprudences d'application, maîtriser les différentes décisions récentes et d'actualité du Conseil constitutionnel, identifier les grandes lignes de la réforme constitutionnelle de 2008

LE CADRE INSTITUTIONNEL : LES INSTITUTIONS DE LA VÈME RÉPUBLIQUE ET LES RAPPORTS ENTRE LES POUVOIRS

Les organes de la Vème République

- Les organes l'exécutif (Président et Gouvernement), le législatif, le judiciaire
- Le partage des compétences

Les relations entre les pouvoirs

- Le choix d'une séparation souple des pouvoirs
- Les relations entre l'exécutif et le législatif (prérogatives et moyens d'influence, la responsabilité de chaque autorité)

Cas pratique : la production de la loi et des règlements

- L'évolution des relations entre les pouvoirs

Cas pratique : Le quinquennat et son impact sur les institutions et les élections; déterminer comment s'anime les relations entre les pouvoirs, maîtriser l'évolution actuelle de ces rapports au vu du quinquennat et ce qu'il insuffle dans la « nouvelle » répartition des pouvoirs

DROIT EUROPÉEN

THÈMES TRAITÉS

LA STRUCTURE DE L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION

Les sources du droit européen

- Le droit primaire
- Les accords externes
- Le droit dérivé (règlements, directives, décisions...)
- Les normes d'exécution
- Point sur l'adoption de la Charte des droits fondamentaux

Les compétences de l'Union

- Les règles d'attribution des compétences
 - Le principe d'attribution des compétences
 - Une délimitation fonctionnelle et matérielle du champ de compétences
 - Les trois catégories de compétences
 - La clause de flexibilité
- L'apport du traité de Lisbonne

LES GRANDS PRINCIPES DU DROIT DE L'UNION

Le principe de primauté

- Ce principe ne figurait pas explicitement dans le traité de Rome
- L'étendue du principe
- La primauté du droit communautaire estelle désormais reconnue par l'ensemble des juridictions des États membres ?

Cas pratique sur la mise en oeuvre du principe de primauté

Le principe de l'applicabilité directe

- Les mesures nationales d'exécution
- L'effet direct des directives

Cas pratique sur la transposition d'une directive européenne

Le principe de subsidiarité

- La définition du principe subsidiarité
- Mise en oeuvre et contrôle du principe de subsidiarité

Cas pratique sur la mise en oeuvre du principe de subsidiarité

Le principe de loyauté et de responsabilité des États membres

LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL

L'organisation du système juridictionnel

- Les fonctions du juge communautaire
- Un système juridictionnel à trois degrés
- Des compétences élargies par le traité de Lisbonne
- Les règles de nomination des juges
- L'organisation interne des juridictions communautaires
- Une jurisprudence souvent novatrice
- Une croissance du contentieux

Les voies de recours

- Le recours en annulation
- Le recours en manquement
- Le recours préjudiciel
- Le recours en carence
- Le recours en réparation
- L'exception d'illégalité

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (1 SESSION)

DATE 21 et 22 septembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre les concepts fondamentaux liés à la notion d'ordre juridique et aux sources de cet ordre juridique (Traité, droit dérivé : règlement, directive, décision, ...)
- Comprendre les concepts fondamentaux liés à l'insertion de l'ordre juridique français dans l'ordre juridique communautaire (effet immédiat, effet direct, primauté, ...)
- Comprendre les fondamentaux des mécanismes juridictionnels de l'Union (qu'est-ce qu'un recours en manquement, un renvoi préjudiciel, un recours en annulation, ...)
- Saisir l'influence de ces concepts et mécanismes sur l'activité professionnelle à travers une initiation au droit matériel (Pourquoi faut-il « notifier » une aide d'État ? Quelle conséquence si une directive en matière de protection de l'environnement est mal « transposée », ...)

COMPRENDRE UN TEXTE JURIDIQUE

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (1 SESSION)

DATE 15 et 16 octobre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Améliorer ses performances en lecture et compréhension des textes juridiques
- Connaître et identifier les textes juridiques, leur fonction, leur place dans la hiérarchie des normes
- Être capable de comprendre et d'exploiter un texte juridique et acquérir une méthodologie pour en permettre l'analyse et l'application
- Apprendre des techniques de lecture efficaces des textes juridiques

THÈMES TRAITÉS

Connaître et identifier les textes juridiques, leur fonction, leur place dans la hiérarchie des normes et les contrôles des juges

- La hiérarchisation des sources de légalité et leur contrôle
 - Le bloc de constitutionnalité
 - Les lois organiques
 - Les traités internationaux
 - Le droit communautaire (règlements, directives, convention européenne des droits de l'homme)
 - La règle jurisprudentielle et les principes généraux du droit
 - Le contrôle du juge
- La hiérarchie des normes du droit public français : distinction loi et règlements
 - Les domaines respectifs de la loi et du règlement dans la constitution de 1958 et les sanctions de la délimitation des compétences
 - La codification des lois et des règlements, les lois de simplification
 - Les autorités détenant le pouvoir réglementaire
- Le Premier ministre et les ministres
- Les autorités locales
- Les autorités professionnelles et certaines personnes de droit privé
- Le pouvoir réglementaire
 - Le pouvoir réglementaire général
- L'exercice par décret du pouvoir réglementaire
 - La répartition des compétences
 - Les types de règlements édictables (règlements d'exécution des lois, les règlements autonomes)
- L'exercice par ordonnance du pouvoir réglementaire (loi d'habilitation, statut des ordonnances)
- Le pouvoir réglementaire de police du premier ministre
- Le pouvoir réglementaire des Ministres et des Chefs de service

Comprendre et exploiter un texte juridique

- Les différents types de textes juridiques ou normes applicables
 - Situer l'acte réglementaire par rapport à l'acte unilatéral : la distinction actes décisives et non décisives, acte réglementaire/acte individuel, les différentes formes d'actes administratifs (décisions écrites, décisions implicites, actes dématérialisés)
- Les actes non réglementaires
 - la circulaire interprétative et à caractère non réglementaire
 - la directive
 - les mesures d'ordre intérieur
- Les décrets et arrêtés
- La présentation des actes administratifs (rédaction, visa, etc...)
- Les circuits d'élaboration et d'adoption des textes normatifs
 - Cas pratique : schémas d'élaboration et d'adoption des textes normatifs
- Les règles générales de présentation des textes normatifs
 - Règles de style, de structure, d'agencement (vocabulaire, sigles, ponctuation, mentions inutiles) et de structuration (note d'accompagnement, exposé des motifs, rapport de présentation)
 - Attributions et compétences
- Éléments de méthodologie : l'analyse de différents textes normatifs
 - Analyse d'un texte de loi
 - Analyse d'un décret
 - Analyse d'arrêtés
 - Analyse d'une circulaire

DROIT DE L'INNOVATION PUBLIQUE

THÈMES TRAITÉS

RAPPEL DES PRINCIPES

- Le patrimoine immatériel des personnes publique
- Les données publiques
- Les droits d'auteur et le savoir-faire des agents publics
- Les marques publiques

LES CONVENTIONS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Les conditions de recours au code de la commande publique
- La répartition des droits de propriété intellectuelle

LES PARTENARIATS D'INNOVATION

- L'historique de la réforme
- Les différentes phases du partenariat d'innovation
- L'industrialisation des typologie des oeuvres des agents publics

LES CONCOURS D'INNOVATION

- Le cadre réglementaire de l'ouverture d'un concours
- Le règlement de concours
- L'acquisition par la personne publique des projets déposés

LA CO-CREATION PUBLIQUE-PRIVÉE

- Les stratégies juridiques et digitales de co-création à partir des données ouvertes
- Les stratégies juridiques et digitales de co-création à partir des logiciels libres
- L'innovation ouverte et collaborative entre le secteur public et privé

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

LES ASPECTS FINANCIERS ET COMPTABLES

- La comptabilisation des dépenses liées à l'innovation : T3 et T5
- L'inscription des actifs immatériels au bilan
- La valorisation des actifs immatériels dans la commande publique

LES DIFFÉRENTES RÉFORMES À VENIR EN MATIÈRE DE DROIT DE L'INNOVATION PUBLIQUE ET DE DROIT DU NUMÉRIQUE

- Les enjeux du RGPD pour le secteur public
- La loi du 20 juin 2018
 - Le renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction de la CNIL
 - L'élargissement des données sensibles
 - Les marges de manoeuvre permises par le RGPD
 - Les formalités préalables maintenues pour certains traitements
 - Les catégories particulières de traitement

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 14 mai 2020
ou le 25 septembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre ce que recoupe l'innovation publique
- Développer une politique d'achat innovant
- Etre en capacité de développer une ingénierie contractuelle à partir des règles du droit des marchés publics
- Etre en capacité de développer une ingénierie contractuelle à partir des règles de la propriété intellectuelle appliquées au secteur public
- Valoriser les apports immatériels des personnes publiques dans des conventions
- Stimuler l'innovation collaborative à partir de données ouvertes

LE CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 11 et 12 mai 2020
ou les 10 et 11 décembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les nouvelles règles de domanialité
- Connaître les nouveaux modes de gestion du domaine public
- Se familiariser avec les principaux et nouveaux textes réglementaires du Code général de la propriété des personnes publiques
- Faire le point sur les nouvelles règles issues de l'ordonnance du 19 avril 2017

Réf : DPP 01

THÈMES TRAITÉS

Les principes généraux du code général de la propriété des personnes publiques

- Rappels : les éléments fondamentaux de la valorisation, le nouveau CG3P
 - Le discours et les outils de la valorisation domaniale
 - Les sources du droit de la propriété public
- L'apport du CG3P
 - L'architecture du Code : acquisition, gestion, cession
 - Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les autres sources existantes : jurisprudence et autres Codes
- L'avis CE, 23 juillet 1974, relatif au domaine public militaire
 - La distinction propriété et domanialité et son impact
- Les définitions du domaine public et privé
 - le domaine public immobilier
- Les nouveaux critères et les nouvelles jurisprudences
- ACCÈSsoire – ACCÈSsion
- La survivance de la domanialité globale
- L'avis du Conseil d'État, 19 juillet 2012, avis n°386-715
- Les domaines spécifiques
 - Le domaine public naturel et artificiel de l'État : la distinction
 - Les domaines publics spécifiques de l'État : domaine routier, domaine aérien, domaine ferroviaire, domaine militaire
 - Le domaine privé : les immeubles de bureau, les réserves foncières

Cas pratiques : définir les limites entre domaine public et privé

La circulation des biens et la gestion entre personnes publiques

- La circulation et transferts de gestion
 - Le classement / déclassement – Le déclassement du Ministre - Les nouvelles hypothèses de cessions : cession-bail (satellites de la Défense), cessions avec désaffectation différée
 - Les apports de l'ordonnance du 19 avril 2017 : le déclassement par anticipation et la vente sous condition suspensive de déclassement
 - Les procédures de transferts

- Le transfert de gestion
- La convention de gestion

Examen de conventions de transfert de gestion et d'une convention de gestion

- Les superpositions de gestion

Examen de conventions de superposition de gestion d'affectation

L'occupation privative du domaine public : la valorisation classique de l'occupation privative

- Les principes généraux de l'occupation privative
 - La distinction AOT-COT (autorisation et conventions) : les erreurs à ne pas commettre autour de retours d'expériences, la distinction des régimes applicables
 - Le principe de compatibilité, les cessions, la motivation, le déplacement des ouvrages
 - Les redevances (assiette, évolution, garanties ...), les cas de gratuité
- Les modalités de l'occupation privative

Cas pratique : analyse de 2 conventions d'occupation du domaine public

- Le droit de la concurrence appliqué au domaine - la mise en concurrence et la publicité
- Les nouvelles modalités de publicité et de mise en concurrence issues de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Examen d'une demande d'occupation du domaine public : mise en concurrence ?

La valorisation par les droits réels

- Les droits réels : ceux reconnus par la jurisprudence, ceux issus de la loi du 25/07/1994 et modifiés par le CG3P
- Les aspects réglementaires

Le BEA

- Les droits réels en BEA pour l'État
- L'exemple du BEA «Grande Arche»

Analyse de l'AAPC du BEA Grande Arche
Tableau comparatif des droits réels de l'article 2122-6 et en BEA

LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

THÈMES TRAITÉS

La définition du domaine public routier

- Les définitions du domaine public routier
 - Les présomptions de propriété publique
 - Les transferts de voirie, le classement, le déclassement, le reclassement
- Le critère de l'ACCÈSsoire : les « dépendances » du domaine routier
- La délimitation du domaine public routier

L'emprise du domaine public routier communal, intercommunal, départemental : classement /déclassement

- Le classement/ le déclassement
- Forme du classement : les cas de recours à l'enquête publique
- La voirie de fait

La définition du domaine privé routier

- Le cas des chemins ruraux : caractéristiques techniques, enjeux juridiques
- Les voies des lotissements
- Les voies privées ouvertes à la circulation publique

Les plans et arrêtés individuels d'alignement : la délimitation du domaine public routier

- Plans d'alignement : utilité et fonctions
- Plans d'alignement : leur institution
- L'abattage d'arbre en cas d'alignement
- Arrêtés d'alignement : utilité et fonctions
- Analyse pratique de plans et arrêtés d'alignement

L'occupation du domaine public routier

- Les actes pouvant intervenir sur le domaine public routier : AOT ou COT
 - Le rapprochement des AOT et COT
 - Le régime général des autorisations privatives d'occupation
 - Les critères de distinction entre permission de voirie et permis de stationnement
 - Les conditions particulières d'utilisation du sol et du sous-sol
- Les conditions d'occupation
 - La durée
 - Les conditions d'octroi et de refus : la motivation de décision
 - La précarité
 - Les modalités de mise en concurrence
 - Le retrait et la résiliation

La fixation de la redevance

- Part variable et part fixe : les modalités de calcul

La protection du domaine public routier : prévention et répression

- Les polices du domaine public routier
- Les contraventions de voirie
- Champ d'application des contraventions de voirie
- Qui peut constater de telles infractions ?
- L'action en réparation
- Les chemins ruraux
- La sanction des atteintes au droit des riverains : droit d'accès, gestion des écoulements des eaux

Les aisances de voirie : une protection particulière du riverain du domaine public routier

- Servitudes et domaine public : l'exception des aisances de voirie
- Les servitudes conventionnelles
- Quels sont les droits reconnus aux riverains du domaine public routier par ces aisances ?
- Les sanctions des atteintes au droit des riverains

Les obligations d'entretien et les responsabilités afférentes

- L'articulation et le partage des responsabilités
 - Entretien courant ou conservation : le rôle du gestionnaire
 - Les conflits entre collectivités
- La responsabilité sur le domaine public routier
 - La responsabilité en cas de dommage causé aux usagers de la voirie en mauvais état
 - La défaillance d'un équipement de la route
 - Les dommages de travaux publics

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (1 SESSION)

DATE 15 et 16 octobre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les composantes du domaine public et privé routier et spécificités juridiques de la voirie
- Maîtriser les règles de classement/déclassement
- Savoir comment délimiter le domaine public (plan d'alignement / arrêté d'alignement)
- Appréhender les règles de protection du domaine public
- Connaître les règles de protection de riverains (les aisances de voirie)

LA GESTION DES CIMETIÈRES

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 22 mai 2020
ou le 27 novembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Cerner la réglementation des opérations funéraires
- Connaître les obligations et pouvoirs de police du maire
- Maîtriser la gestion du cimetière

THÈMES TRAITÉS

Les autorisations et les délais funéraires

- Les autorisations obligatoires et les déclarations préalables
- Les délais
- Les vacations de police funéraires
- La destination des cendres
- Les personnes dépourvues de ressources suffisantes
- La compétence en matière de signature

Le cimetière dans son contexte communal

- Le droit à sépulture et le droit à concession
- Le cimetière communal : une dépense obligatoire
- Le droit à inhumation et le droit à concession
- La superficie de réserve obligatoire
- Les sépultures entretenues par la ville
- Hygiène et sécurité dans le cimetière

Les concessions et le terrain commun

- Le terrain commun, les dimensions et les espaces inter tombes
- Les actes de concession :
 - Les Durées légales
 - La notion de concessionnaire, d'ayant droit à inhumation
 - La rédaction du titre et ses conséquences
 - Le renouvellement, la rétrocession et la conversion de concession

Les installations obligatoires ou optionnelles

- Le caveau provisoire
- Le dépositaire,
- Les installations cinéraires,
- L'ossuaire



FINANCES ET COMPTABILITÉ PUBLIQUES

CONNAÎTRE ET MAÎTRISER LE BUDGET ET SON EXÉCUTION

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 14 et 15 mai 2020
ou les 24 et 25 septembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Situer le cadre juridique de l'exécution budgétaire
- Connaître le contenu d'un budget
- Savoir exécuter un budget en dépenses et en recettes à la nature de la campagne

THÈMES TRAITÉS

Le cadre juridique de l'exécution budgétaire et comptable

- La place de la réglementation : le règlement général de la comptabilité publique
- Les acteurs de la comptabilité publique : l'ordonnateur et le comptable
- Les principes fondamentaux de la comptabilité publique
 - La séparation ordonnateurs / comptables
 - L'exclusivité de compétences
 - Les attributions
 - Les aménagements
 - Les responsabilités

Le budget et l'exécution budgétaire

- Les principes budgétaires : unité et annualité
 - L'universalité
 - La spécialité
- Le contenu du budget
 - Le budget primitif ou l'état prévisionnel des dépenses et des recettes
 - Les décisions modificatives
- La nomenclature et les imputations budgétaires
 - L'architecture
 - La présentation
 - Les notions de charges et de produits
Les autres dépenses et recettes
- L'exécution du budget en dépenses : le cycle de paiement et le mandat de paiement
- L'exécution du budget en recettes : le cycle d'encaissement des recettes et le titre de recettes

La comptabilité de l'ordonnateur

- La comptabilisation des dépenses engagées
 - La description
 - Le suivi
 - Le lien avec le mandatement des dépenses
- La comptabilisation des émissions de titres et de mandats
 - La notion de résultat de l'exercice
 - Les opérations spécifiques de fin
 - L'autofinancement
- Le compte administratif et le compte financier

LE CONTRÔLE DE SATELLITES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

THÈMES TRAITÉS

Les différentes catégories de satellites et leurs liens juridiques et contractuels avec les collectivités

La démarche de contrôle d'un satellite : cas pratique

Les textes en vigueur

Les organismes de contrôle et obligations de contrôle

- Les Chambres Régionales des Comptes
- La Cour des comptes
- Les collectivités

Les techniques d'identification des risques juridiques, financiers et techniques

Les conséquences de la réalisation des risques

- Les sanctions en cas d'irrégularités dans la gestion du satellite

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 29 juin 2020
ou le 16 décembre 2020

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Mesurer l'étendue quantitative et qualitative des finances publiques
- Analyser les principes essentiels gouvernant le droit public financier
- Connaître l'actualité des finances publiques et se mettre à jour

LA TVA DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **22 mai 2020**
ou le 27 novembre 2020

DURÉE **1 JOUR**

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Mesurer l'étendue quantitative et qualitative des finances publiques
- Analyser les principes essentiels gouvernant le droit public financier
- Connaître l'actualité des finances publiques et se mettre à jour

THÈMES TRAITÉS

Champ d'application de la TVA

- Les services et activités des collectivités locales situés en dehors du champ d'application de la TVA
 - Les activités soumises de plein droit à la TVA
 - Les activités soumises à la TVA sur option
- Cas pratique
- La TVA et les délégations de service public
 - La TVA et les contrats de partenariat Comptabilité publique

Caractéristiques de la TVA

- La base d'imposition
- Les taux applicables
- Le droit à déduction

Cas particuliers

- Les subventions d'équipement
- La subvention ou virement interne d'équilibre au sein de la collectivité
- Les subventions complément de prix
- Les prestations de service entre collectivités

Calcul de la TVA d'un service assujetti

- La TVA collectée
- La TVA déductible
- Les cas des assujettis partiels

Cas pratique : le FCTVA pour les services non assujettis

COMPRENDRE LE MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS FONDS EUROPÉENS

THÈMES TRAITÉS

Bref panorama du fonctionnement des institutions européennes et du plan 2021-2028

- Cerner le rôle des différents acteurs : la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres et le comité des régions
- Bilan de la politique européenne 2014-2020 et de ses grandes réorientations
- Cerner les enjeux de la politique européenne : la croissance économique des territoires, l'amélioration de la qualité de vie et la prise en compte des enjeux de développement durable
- Mesurer les liens entre les fonds européens et la politique régionale
- Décrypter les grandes orientations pour la période 2021-2028

Cerner les mécanismes et les enjeux des différents fonds

- FEDER, FSE, FEADER, FEAMP : rôle et fonctionnement de chaque fonds européens
 - Les thèmes d'intervention de chaque fonds
 - Les caractéristiques de chaque fonds
 - Les règles communes aux quatre fonds

Mise en pratique : à partir de plusieurs projets, choisir le fonds adapté

- Déterminer les priorités d'investissement actuelles
- Se renseigner sur les priorités des programmes de sa propre région

Formaliser son projet et mobiliser les fonds en fonction de son projet

- Déterminer son projet de subvention et son éligibilité : le lien entre le projet et le programme de financement européen
 - Quel projet ?
 - Quel public ciblé par le projet ?
 - Quelle durée du projet ?
 - Sur quel territoire ? Quid en cas de projet pluri-territorial ?
 - Quels sont les bons interlocuteurs ?

- Apprécier les cas de cofinancement
- Identifier le bon instrument financier, le fonds adapté
- Construire un plan de financement : dépenses éligibles, dépenses non éligibles
- Construire un budget prévisionnel
- Réaliser son projet et savoir le présenter
- Remplir le dossier de demande de subvention européenne
- L'évaluation du projet une fois la subvention accordée

Maîtriser les règles et procédures d'instruction et de gestion des projets européens

Cas pratique : en groupe, les participants se chargeront de monter un dossier de demande de subvention

Les obligations du bénéficiaire du fonds européen

- Le paiement de la subvention
 - Les modalités de versement de la subvention européenne
 - La justification des dépenses
- La gestion de la subvention
- Le bilan d'exécution : bilan intermédiaire et bilan final

Cas pratique : construction d'un bilan d'exécution

1 490€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 2, 3 et 4 juin 2020
ou les 2, 3 et 4 novembre 2020

DURÉE 3 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les priorités d'investissement des fonds européens pour la période 2021-2028
- Comprendre les mécanismes des différents fonds européens structurels d'investissement
- Savoir monter un projet de demande de subvention éligible aux fonds européens

FONDS EUROPÉENS : MONTER UN DOSSIER EN FEDER

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 9 et 10 mars 2020
ou les 28 et 29 septembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les priorités d'investissement des fonds européens pour la période 2021-2028
- Comprendre les mécanismes de subvention par le FEDER
- Savoir monter un projet de demande de subvention éligible au FEDER

THÈMES TRAITÉS

Bref panorama du fonctionnement des institutions européennes et du plan 2021-2028

- Cerner le rôle des différents acteurs : la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres et le comité des régions
- Bilan de la politique européenne 2014-2020 et de ses grandes réorientations
- Cerner les enjeux de la politique européenne : la croissance économique des territoires, l'amélioration de la qualité de vie et la prise en compte des enjeux de développement durable
- Mesurer les liens entre les fonds européens et la politique régionale
- Décrypter les grandes orientations pour la période 2021-2028
- Identifier les différents fonds européens (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP) : rôle et fonctionnement de chacun
 - Les thèmes d'intervention de chaque fonds
 - Les caractéristiques de chaque fonds
 - Les règles communes aux quatre fonds

Cas pratique : identifier le bon programme européen selon son projet

Monter un dossier de subventionnement en FEDER

- Savoir monter un dossier de demande FEDER dans la période 2021 - 2028
- Connaître les thématiques finançables par le FEDER
 - Déterminer les priorités du FEDER
 - Le prérequis à valider : mon projet est-il finançable en FEDER ?
- Maîtriser les règles de forfaitisations des dépenses
- Etape par étape, élaborer son projet
 - Adopter une logique de projet : élaborer un plan d'actions
 - Identifier les charges directes et indirectes du projet
 - Identifier les financements : mobiliser des financements publics ou privés, recourir à l'autofinancement...
 - Bâtir un plan de financement prévisionnel et le calendrier financier
 - Identifier le programme et le service gestionnaire

- Les bons réflexes à adopter pour monter son dossier FEDER

- Définir et suivre des indicateurs
- Prendre en compte les principes qui gouvernent le FEDER
- Respecter les obligations de publicité
- Vérifier sa conformité à la réglementation sur les aides d'Etat
- Tracer ses procédures d'achat
- Assurer l'absence de double financement
- Justifier des moyens administratifs mobilisés
- Insister sur le suivi du temps de travail
- Maîtriser la procédure d'examen de sa demande de subvention
 - Les critères qualitatifs et quantitatifs
 - Les objectifs et priorités européens
 - La notification de la décision
 - Les éventuels avenants

Mise en pratique : exemples de projets éligibles aux financements FEDER

Mise en pratique : élaborer un plan de financement prévisionnel de son projet

Les obligations du bénéficiaire du fonds FEDER

- Le paiement de la subvention
 - Les modalités de versement de la subvention européenne
 - La justification des dépenses
- La gestion de la subvention
- Le bilan d'exécution : bilan intermédiaire et bilan final

Cas pratique : construction d'un bilan d'exécution

Mettre en place un suivi efficace

- Le suivi de la réalisation effective et des indicateurs
- Le suivi des dépenses réalisées : les factures, la conservation des pièces justificatives...
- Le contrôle de service fait
 - Les modalités du contrôle de service fait
 - Les suites du contrôle de service fait

FONDS EUROPÉENS : MONTER UN DOSSIER EN FSE

THÈMES TRAITÉS

Bref panorama du fonctionnement des institutions européennes et du plan 2021-2028

- Cerner le rôle des différents acteurs : la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres et le comité des régions
- Bilan de la politique européenne 2014-2020 et de ses grandes réorientations
- Cerner les enjeux de la politique européenne : la croissance économique des territoires, l'amélioration de la qualité de vie et la prise en compte des enjeux de développement durable
- Mesurer les liens entre les fonds européens et la politique régionale
- Décrypter les grandes orientations pour la période 2021-2028
- Identifier les différents fonds européens (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP) : rôle et fonctionnement de chacun
 - Les thèmes d'intervention de chaque fonds
 - Les caractéristiques de chaque fonds
 - Les règles communes aux quatre fonds

Cas pratique : identifier le bon programme européen selon son projet

Monter un dossier de subventionnement en FSE

- Savoir monter un dossier de demande FSE dans la période 2021-2028
- Connaître les thématiques finançables par le FSE
 - Déterminer les priorités du FSE
 - Le prérequis à valider : mon projet est-il finançable en FSE ?
- Maîtriser les règles de forfaitisations des dépenses
- Etape par étape, élaborer son projet
 - Adopter une logique de projet : élaborer un plan d'actions
 - Identifier les charges directes et indirectes du projet
 - Identifier les financements : mobiliser des financements publics ou privés, recourir à l'autofinancement...
 - Bâtir un plan de financement prévisionnel et le calendrier financier
 - Identifier le programme et le service gestionnaire
- Les bons réflexes à adopter pour monter son dossier FSE
 - Définir et suivre des indicateurs

- Prendre en compte les principes qui gouvernent le FSE
- Respecter les obligations de publicité
- Vérifier sa conformité à la réglementation sur les aides d'Etat
- Tracer ses procédures d'achat
- Assurer l'absence de double financement
- Justifier des moyens administratifs mobilisés
- Insister sur le suivi du temps de travail
- Maîtriser la procédure d'examen de sa demande de subvention
 - Les critères qualitatifs et quantitatifs
 - Les objectifs et priorités européens
 - La notification de la décision
 - Les éventuels avenants

Mise en pratique : exemples de projets éligibles aux financements FSE
 Mise en pratique : élaborer un plan de financement prévisionnel de son projet

Les obligations du bénéficiaire du fonds FSE

- Le paiement de la subvention
 - Les modalités de versement de la subvention européenne
 - La justification des dépenses
- La gestion de la subvention
- Le bilan d'exécution : bilan intermédiaire et bilan final

Cas pratique : construction d'un bilan d'exécution

Le contrôle de service fait et de l'éligibilité des dépenses

- Le décret d'éligibilité
- Les points de vigilance, notamment l'encadrement des aides publiques et des MP
- Les modalités du suivi technique et financier du projet
- Le bilan et son contenu : l'état récapitulatif des dépenses, la conservation des pièces, la comptabilité séparée...
- La mise en œuvre des visites sur place
- Les autres niveaux de contrôles
 - Le contrôle qualité gestion
 - Le contrôle qualité certification
 - Les contrôles ultérieurs

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 23 et 24 mars 2020
ou les 13 et 14 octobre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les priorités d'investissement des fonds européens pour la période 2021-2028
- Comprendre les mécanismes de subvention par le FSE
- Savoir monter un projet de demande de subvention éligible au FSE

FONDS EUROPÉENS : MONTER UN DOSSIER DE FINANCEMENT INTERREG

650€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (1 SESSION)

DATE 7 et 8 septembre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les priorités d'investissement des fonds européens pour la période 2021-2028
- Comprendre les mécanismes de subvention INTERREG
- Savoir monter un projet de demande de subvention éligible à l'INTERREG

THÈMES TRAITÉS

Bref panorama du fonctionnement des institutions européennes et du plan 2021-2028

- Cerner le rôle des différents acteurs : la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres et le comité des régions
- Bilan de la politique européenne 2014-2020 et de ses grandes réorientations
- Cerner les enjeux de la politique européenne : la croissance économique des territoires, l'amélioration de la qualité de vie et la prise en compte des enjeux de développement durable
- Mesurer les liens entre les fonds européens et la politique régionale
- Décrypter les grandes orientations pour la période 2021-2028
- Identifier les différents fonds européens (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP) : rôle et fonctionnement de chacun
 - Les thèmes d'intervention de chaque fonds
 - Les caractéristiques de chaque fonds
 - Les règles communes aux quatre fonds
- Les priorités de l'Union européenne pour les projets de coopération, l'impact de la stratégie de Lisbonne et l'organisation générale des programmes
- Les orientations pour INTERREG V et les dotations financières des différents programmes
- Les autres programmes de coopération européenne

Cas pratique : identifier le bon programme européen selon son projet

Identifier les projets de coopération financés avec les programmes INTERREG

- Le contenu des programmes INTERREG V et les actions financables

Mise en pratique : exemples de projets financables

- Les acteurs de ce type de projet
- Le circuit de décision
- Les gestionnaires
- Quelle stratégie adopter dans le cadre des appels à projets ?

S'organiser pour monter le projet

- La notion de partenariat européen
- La notion de caractère transnational des opérations : quels critères ? Quelle définition ? Quelles limites ?
- Les règles à respecter pour le montage du projet

Cas pratiques : exemple de dossiers type de demande de subvention

- La gestion de projet international
 - La répartition des rôles
 - La définition des objectifs
 - L'organisation à adopter et la communication à adopter
 - Les règles d'éligibilité
 - La typologie des dépenses
 - Le suivi financier
- La maîtrise de la dimension multiculturelle des projets de coopération
- Les pièges à éviter : comment faire en cas d'organisation défaillante du partenariat ?
- Le contrôle de l'utilisation de la subvention européenne



COMMUNICATION
MANAGEMENT
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 6 et 7 avril 2020
ou les 9 et 10 juillet 2020
ou les 19 et 20 octobre 2020

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Prendre conscience de l'impact de son comportement non-verbal dans la communication
- Être capable d'intervenir dans une réunion, face à tout public
- Apprendre à gérer son trac, développer son éloquence et amplifier l'impact de son discours

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Les 5 compétences clés à développer

- Utiliser la voix
 - Dompter son souffle
 - Maîtriser le silence
 - Les astuces pour positionner sa voix
 - La tonalité de la voix : alterner les graves et les aigus

Quelques exercices de respiration pour poser sa voix

- Utiliser le regard
 - Regarder ou balayer son auditoire
- Utiliser le langage des gestes : accompagner son discours par des gestes
 - Les enjeux de la communication non verbale
 - Son articulation avec le choix des mots
- Accrocher son auditoire et se centrer sur l'intérêt de l'autre
- Prendre la parole sans stress
 - Préparer son discours
 - Dominer son trac

*Training vocal/échauffement vocal
Debriefing en groupe*

Préparer une intervention réussie

- Détecter, analyser et tirer parti de ses inhibitions et ses atouts
- Rédiger son discours
- Développer sa confiance en soi
- Utiliser l'espace pour capter son auditoire

Communiquer autrement avec son corps pour être plus percutant

À partir de situations concrètes, les participants seront amenés à prendre la parole puis un débriefing collectif est organisé : entraînement et simulations

*Analyse de la prestation : les points positifs et les erreurs à ne pas commettre
Préparation et rédaction du discours : jusqu'où aller dans la rédaction du discours ?
Chaque participant repartira avec son plan d'action des points à améliorer*

COMMUNIQUER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET AMÉLIORER SA VISIBILITÉ

THÈMES TRAITÉS

Autodiagnostic

Panorama des outils et des usages du Web 2:0

- Les réseaux sociaux et ses enjeux pour les élus
- Les différents réseaux et leurs intérêts pour les élus (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat) : Faut-il aller sur tous les réseaux ? Quel réseau selon la cible à atteindre ?
- Développer son identité numérique et gérer sa e-réputation
- Selon le réseau choisi, mettre en place une stratégie digitale adaptée
- Maîtriser les règles d'échanges avec sa communauté d'utilisateurs

À partir de pages Facebook et Twitter, analyse des bonnes pratiques à adopter ou de celles à proscrire

- Développer une communication engageante sur les réseaux sociaux
- Comment être influenceur ? Faut-il tout relater sur les réseaux sociaux ? Faut-il répondre à tous les commentaires ?
- Diffuser du contenu facilement et automatiquement
- Analyser les retombées de sa communication digitale
- Construire une relation personnelle avec chaque électeur
- Augmenter la visibilité de son action

Quelques exercices sur :

- Mettre en place une veille
- Comment agir et réagir sur Internet ?
- Améliorer son e-réputation

1050€ TTC

Déjeuner compris

LIEU

PARIS (3 SESSIONS)

DATE

8 et 9 avril 2020
ou les 7 et 8 juillet 2020
ou les 21 et 22 octobre 2020

DURÉE

2 JOURS

PUBLIC

Élus locaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Améliorer sa visibilité sur les réseaux sociaux
- Comprendre les enjeux des nouveaux outils du Web 2:0
- Mettre en place une stratégie pour réussir sa présence sur les réseaux sociaux
- Maîtriser les différents réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, ...

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être signé par une personne habilitée. Dès réception de celui-ci, nous vous adressons une confirmation d'inscription.

TARIFS

Le tarif de chaque formation est indiqué sur le programme. Le C.F.P.A est exonéré de TVA.

CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra 15 jours avant le début de la formation une convocation qui lui précisera le lieu de la formation et les horaires.

CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

A l'issue de la formation, le CFPA adresse au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture. Sur simple demande le CFPA établit une convention de formation.

ANNULATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, le stagiaire ou le service prescripteur en sera informé par mail. Le CFPA doit impérativement être informé par mail de tout report ou annulation d'inscription. Cette opération doit intervenir avant le 15^{ème} jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais sera réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

UN SERVICE CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE

Tél : 09 50 59 46 44 - Email : info@cfpa-formation.fr ou anne.delom@cfpa-formation.fr

- Pour vous aider à choisir votre stage
- Pour établir avec vous un parcours personnalisé de formation
- Pour organiser des formations en intra... et pour toute autre question...

VISITEZ NOTRE SITE

www.cfpa-formation.fr

- Remplir votre bulletin en ligne et réserver votre formation
- Retrouver nos journées d'actualité
- Consulter notre base documentaire (réservée aux stagiaires)
- Évaluer vos connaissances avec nos jeux-test
- Vous inscrire à notre newsletter... et bien plus encore...

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) :

Demande l'inscription de M Mme

Nom :

Prénom :

Fonction (important) :

Grade :

Ancienneté dans la fonction :

Mail :

Nom et adresse de l'organisme :

Tél. :

Fax :

Au stage :

Référence (ex : MP 01) :

Lieu :

Période du :

au

Titre du stagiaire :

Date et signature

Cachet

CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 15 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) :

Mail :

FACTURATION

La facture d'un montant de _____ euros sera adressée dès la fin du stage à l'adresse de facturation (si différente) :

Tél. :

MERCI DE COMPLETER CE BULLETIN ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

CFPA - Centre de formation de perfectionnement et d'assistance - 88 Boulevard de Charonne - 75020 PARIS - Tél : 09 50 59 46 44 - 07 61 38 93 34
email : anne-delom@cfpa-formation.fr



FORMATION DU SECTEUR PUBLIC

N°88 boulevard de Charonne - 75020 Paris

Tél. : 09 50 59 46 44

Email : info@cfpa-formation.fr ou anne.delom@cfpa-formation.fr

www.cfpa-formation.fr